



# À LA MARGE

Novembre 2012



## Y-a-t-il un avenir pour le THF ?

Pas une semaine sans l'annonce de nouveaux licenciements. Des secteurs entiers de l'industrie sont frappés par la crise : automobile, sidérurgie, navale, électronique etc. En septembre, dans l'hexagone et l'Outre-mer on recense 4 800 000 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues, selon les chiffres officiels. Plusieurs millions de foyer sont ainsi fragilisés par des pertes de revenu, la précarité, la perte de repère pour la jeunesse. Le gouvernement et son ministère du redressement productif semblent impuissants à s'opposer à l'hémorragie d'emploi. Et pour cause... Toute leur politique vise à raffermir le pouvoir des détenteurs de capitaux : liberté de licencier, liberté de jeter à la rue ceux qui ne peuvent plus payer, crédit d'impôt pour les actionnaires, hausse du gaz, de l'électricité et de la TVA...

C'était donc cela le changement ? Il va nous falloir se battre si on ne veut pas subir nous aussi un plan « social » de destruction d'emploi à l'échelle de la Production du Thermique à Flamme et de ses sous-traitants. Certes, pour la CGT les besoins énergétiques du peuple de vivre sans coupure, sans se ruiner ni se priver du minimum vital existent bel et bien. Certes, pour la CGT, tous les emplois qui dépendent de l'approvisionnement en électricité pour leur activité sur l'ensemble du territoire nécessitent la pérennité des centrales thermiques existantes. Parce que, oui, les emplois du Thermique à Flamme ont un avenir !

Mais les actionnaires (l'Etat et les privés) n'ont pas la même logique. Une industrie qui ne rapporte pas assez selon leur critère capitaliste, doit être restructurée ; une technologie non compétitive doit être abandonnée ; le « coût » du travail (nos salaires directs et indirect) doit être baissé ; les effectifs dans les services doivent être « ajustés » à la fluctuation de la production ; les sous-traitants doivent restés taillables et jetables ; et le chômage doit rester massif pour terroriser ceux qui ont encore un travail. Face à cette logique de concurrence de tous contre tous, opposons leur notre solidarité de classe. La section CGT de Cordemais vous encourage à grossir les rangs et à mettre à l'ordre du jour vos revendications pour répondre, coup pour coup, aux attaques de la direction.

Dans le THF, la casse sociale se traduit par le licenciement sans précédent de 535 emplois du statut des IEG à la SNET (ex-Charbonnage de France), la disparition de 1235 emplois statutaires non remplacés à cause de la fermeture des tranches charbon représentant un tiers de la production thermique et le double d'emploi induit sera détruit.

Le 28/11, à Paris, à l'occasion du colloque du patronat des industries électriques qui discutera de la transition énergétique en France avec la participation des ministres du Redressement Productif et de l'Energie, mobilisons nous pour défendre les emplois de la filière de l'énergie thermique. Un train est organisé pour monter sur Paris (6h30 à La gare de Nantes).

Refusons le sacrifice du thermique aux considérations géostratégique et financière de l'Etat et des actionnaires. Tous ensemble, en bleus de travail sur les Champs Elysées, pour défendre notre existence dans le paysage de la production électrique !

**L'avenir de nos emplois se joue le 28 novembre !**

**Contact**

CGT UP Cordemais Centrale EDF 44360 CORDEMAIS  
Tel: 02.40.44.31.46    blog: [cgt.edf.cordemais.over-blog.com](http://cgt.edf.cordemais.over-blog.com)

# ACCUEIL JEUNES EMBAUCHES

Jeune embauché(e), la CGT organise les 9-10-11 avril 2013 une formation Accueil pour te situer dans l'histoire de l'entreprise, ainsi que dans l'histoire sociale.

Les thèmes qui seront abordés seront l'histoire de l'électricité et du gaz avant EDF GDF, EDF GDF de 1946 à nos jours, l'histoire du mouvement ouvrier, les Institutions Représentatives du Personnel, les Activités Sociales et la Place des syndicats dans l'entreprise.

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, syndiqués ou non. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale pour bénéficier des connaissances et des compétences lui permettant d'être pleinement acteurs dans leurs organisation, de prendre des responsabilité et de participer à l'activité.

Fais-toi connaître auprès des militants CGT si tu souhaites participer à cette première session. Une autre session Accueil aura lieu fin 2013.

## AGENDA :

- ACTION THF : 28/11
- CHSCT Formation: 4/12
  - DP : 13/12
  - CE : 18/12
  - CHSCT : 20/12

# AMIANTE A CORDEMAIS

## DERNIERE VICTOIRE EN APPEL

A l'attention de tous les Agents ayant été exposés à l'amiante, ceci concerne tous ceux qui sont en inactivité de service ou qui vont l'être. EDF UP de Cordemais a été condamnée pour non respect des dispositions légales et conventionnelles relatives à la délivrance de l'attestation d'exposition à l'amiante et de l'accord national du 15 juillet 1998 suivi de son avenant du 7 juin 2002.

Rappel et chronologie de la procédure : le 20 mars 2008, 12 agents en inactivité de service de l'UP Cordemais soutenus par le syndicat CGT demandent au conseil des prud'hommes de Nantes de se prononcer sur la non conformité des attestations délivrées par l'UP Cordemais. Après le bureau de conciliation du 15 avril 2008, le jugement du 4 février 2009 puis l'audience de départage du 9 juin 2009, la décision est prononcée le 8 septembre 2009 : le conseil des prud'hommes de Nantes condamne la SA EDF à remettre aux agents demandeurs une attestation en bonne et due forme et confirme le bien-fondé de l'intervention et du soutien du syndicat CGT pour la défense de l'intérêt collectif des salariés. EDF SA avait fait appel. Après plusieurs reports à la demande des avocats d'EDF l'audience en cour d'appel de Rennes était fixée le 27 janvier 2011 puis reportée à nouveau le 16 juin 2011 pour une notification de décision le 25 novembre 2011, **notification qui confirme le jugement des prud'hommes de Nantes et condamne la SA EDF aux dépens d'appel.**

Le pourvoi en cassation était possible, mais la SA EDF y a renoncé... et pour cause.

En avril 2012, les 12 agents concernés ont enfin reçu l'attestation corrigée et mise à jour par l'UP Cordemais. Cette attestation est ainsi conforme aux accords et au déroulement professionnel de chacun. Cela permet d'appuyer et de conforter le suivi post professionnel d'agents ayant été exposés au risque amiante.

Ces 12 agents et le syndicat CGT conscients que de nombreux collègues de Cordemais ou ayant travaillé dans d'autres unités se sont vus recevoir des attestations ne correspondant pas à la réalité de leur parcours professionnel, ou pire n'ont reçu aucune attestation s'adressent à vous tous pour qu'à votre tour vous fassiez le nécessaire pour régulariser ce qui est vous est dû et obliger les directions à respecter les obligations (référence : Accord national du 15 juillet 1998 et son avenant du 7 juin 2002 signés par la direction et toutes les organisations syndicales) . Pour celles et ceux qui le souhaitent nous sommes à votre disposition pour plus d'information.

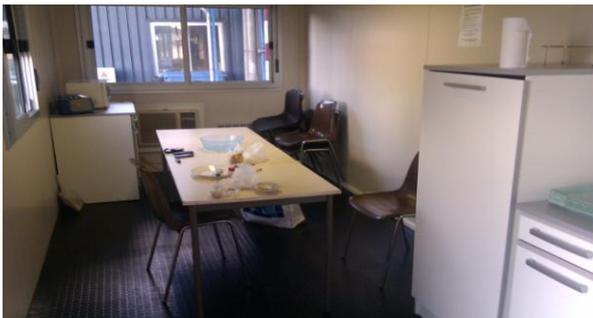
Ces 12 agents s'adressent aussi à Mesdames et Messieurs des directions : *même si cela est sorti de votre pensée, rappelez-vous nous sommes des Agents en inactivité de service...*

# Message collectif de remerciement des salariés CLT du parc charbon

## CAMPAGNE OSHA



Avant



Après

Depuis la diffusion dans *A la Marge* N°4 de la photo du bungalow algeco appartenant à Véolia Propreté, la situation a bien changé! Le réfectoire a été entièrement refait à neuf, sol et murs. Les nouvelles plaques de cuisson et les meubles de rangement pour la vaisselle qui ont été installés rendent l'environnement du réfectoire plus chaleureux qu'avant. Et tous les jours, une femme de ménage de l'entreprise ONET intervient pour nettoyer le sol.

Les agents CLT du parc remercient les entreprises qui ont participé à mettre fin à l'insalubrité abominable dans notre réfectoire. Et surtout, un grand merci à la CGT EDF UP Cordemais et la CGT du Port Autonome qui ont eu un rôle décisif pour faire respecter notre droit.

### Réponse CGT :

Sans l'engagement des salariés de la CLT et leur mobilisation collective à chaque étape de leur réclamation, il faut être clair, la situation n'aurait guère évolué. Nous souhaitons bon courage aux rondiers et conducteurs de roue-pelle de la CLT, avec la CGT Port Autonome, pour décrocher à présent une véritable reconnaissance salariale.

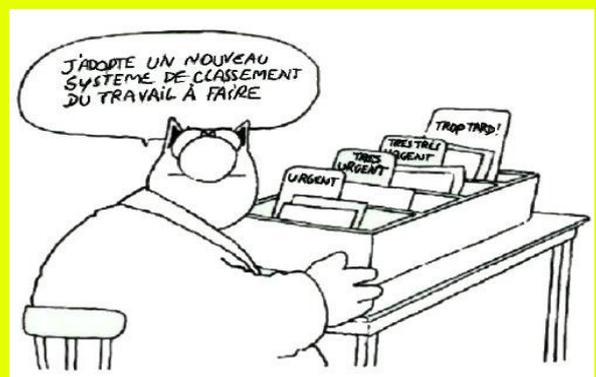
Une campagne de communication de la direction en matière de sécurité a eu lieu à l'occasion de la semaine OSHA (acronyme anglais pour désigner l'agence européenne pour la santé et la sécurité au travail). La CGT se saisit de cette occasion pour mettre au clair certaines informations concernant le rôle du CHSCT et de ses représentants du personnel.

Le Code du travail impose à la direction de Cordemais d'organiser la désignation d'un Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, composé pour partie par six représentants du personnel. La mission du CHSCT (art. L.4612-1 du CdT) est de contribuer à la protection de la santé « physique et mentale » et de la sécurité des salariés de l'établissement et de ceux mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les travailleurs temporaires. L'amélioration des Conditions de Travail n'est pas un sujet accessoire au CHSCT. Ils font partie du programme annuel de prévention des risques et d'améliorations des conditions de travail (art. L.4612-16).

Dans le quizz destiné à sensibiliser les agents, la direction préfère associer la notion de productivité à celle de sécurité. Mais la CGT au sein du CHSCT agira toujours dans l'intérêt des agents pour protéger leur sécurité et leur santé quelque soit les résultats attendus en matière de productivité ou de compétitivité par nos chers actionnaires. La CGT soutiendra toujours les agents qui se retireront d'une situation qu'il juge raisonnablement dangereuse pour leur santé (Art.4131-1). Et les représentants du personnel au CHSCT mettront en demeure l'employeur de mettre fin à cette situation de danger en alertant l'inspection du travail.

Pour conclure, la CGT au CHSCT est indépendante de la direction. Les représentants du personnel CGT font remonter naturellement les réclamations du personnel dans les domaines Hygiène, Santé et Conditions de Travail.

Si vous souhaitez voir un sujet à l'ordre du jour du prochain CHSCT, merci d'envoyer vos questions avant le 4 décembre à [chsct-cordemais@edf.fr](mailto:chsct-cordemais@edf.fr).



## S3I: How to shrink our working time in 3X8 & 2X8?

Suite à la réponse de Florenty à l'AG du 22/11 sur la question des IK 32H, voici deux suggestions de la syndicale section CGT.

### Retour groupé à 32H :

Alors que la direction continue à vendre l'augmentation du temps de travail pour les agents en service continu, une majorité d'agents conscients notamment de la dangerosité du mode de transport proposé par la direction, continue à défendre les 32H. Des agents à 35H se sont déjà fait connaître pour passer à 32H malgré les dernières attaques sur la note IK 32H. Comme en 2011, la CGT propose un retour groupé à 32H pour tous ceux qui en feront la demande. Faites remonter votre souhait de passer à 32H à vos représentants CGT avant les vacances de Noël.

Transport collectif 3X8 : La décision brutale de la direction de supprimer la note IK 32H pour mettre fin soit disant à la discrimination entre agents démontre ce que signifie « égalité de traitement » à EDF. A présent, les jours des IK 35H sont comptés... La CGT propose une redéfinition des lignes de ramassage avec des arrêts supplémentaires pour les agents des 3X8 et 2X8. La CGT organise une pétition qui circulera dans les équipes pour recenser les intentions de chacun sur les besoins en transport collectif.



**ÉLECTIONS  
2012  
28 NOV - 12 DÉC**

# SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

Pour nous, les **4,5 millions de femmes et d'hommes, salariés des 2 660 000 très petites entreprises**

(- de 11 salariés) **c'est la première élection de ce genre.**

Par ce vote nous participerons à la désignation de nos représentants syndicaux.

Nous voterons, comme dans toutes les autres entreprises, pour désigner l'organisation syndicale la mieux à même de nous représenter, la mieux à même de défendre nos intérêts dans toutes les négociations et précisément pour nos conventions collectives, à partir de nos revendications.



**Cette consultation sera aussi l'occasion d'exprimer par notre vote, nos revendications.**

## MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS

- Des salaires revalorisés à partir du SMIC brut à 1 700 €.
- Un 13<sup>ème</sup> mois pour tous.
- Arrêt de la précarité résultant des temps partiels imposés, des CDD, de l'insuffisance de couverture sociale.
- Droit d'accès, au choix du salarié, à une formation qualifiante débouchant sur une évolution de la qualification, du travail, du salaire.
- Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises (santé, prévoyance, culture, indemnités déjeuner, vacances ...).
- Égalité femme/homme, respect de notre dignité au travail (paiement de nos heures supplémentaires) ...

**Solidarise-toi  
CGT !**

Nom : .....

Prénom : .....

Ramène ce coupon à un militant CGT